

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 octobre 2019

Présents : Mme Michelle DELORME, M. Pierre FONTIMPE, Mme Lucie FRECON, Mme Nicole MATHIEU, M. Julien COLLANGETTE et M. Antony PILON.

Excusés : M. Bernard PICARLES donne pouvoir à Mme Michelle DELORME et Mme Agnès MARGOTAT donne pouvoir à Mme Nicole MATHIEU

M. Julien COLLANGETTE a été désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03/09/19

Le compte-rendu de la séance du 03/09/2019 est adopté à l'unanimité.

En début de séance Mme le Maire indique que le point 3 de l'ordre du jour est supprimé et propose de rajouter à l'ordre du jour la sécurisation du réservoir d'eau potable et l'aménagement d'un point de regroupement des ordures ménagères. L'ensemble des conseillers donnent leur accord.

ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL PAR LE CDG42

Madame le Maire présente deux devis d'assurance statutaire pour le personnel. Le conseil municipal, après délibération, valide la proposition du CDG42 (D1-2019-10-17).

LEGS LAFFAY

Le conseil municipal proposera une personne méritante pour obtenir le legs Laffay. La réunion de présentation de la candidature a lieu le 29 novembre.

TARIFS MUNICIPAUX

Madame le Maire propose de revoir les tarifs municipaux. Elle présente le tableau des modifications sur ces dernières années. Le conseil municipal décide que prix de l'eau restera à l'identique. Quant à l'assainissement, le prix de l'abonnement passera de 42 à 43 € et la consommation 0.58 à 0.60 € le m3. (D2-2019-10-17)

Pour les locations de salle : celle de la salle des fêtes passera de 440 à 460 € pour les personnes non-Chambéonnaises, elle restera de 260 € pour les habitants de notre commune. La location de la Salle Arc En Ciel sera de 160€, seuls les Chambéonnais peuvent la réserver. (D3-2019-10-17)

Quant au cimetière, les tarifs restent inchangés.

AVIS CAP VERT MONTBRISON

Madame le Maire présente le dossier de Cap Vert Montbrison, le conseil décide de donner un avis défavorable, il émet des réserves concernant la filière blé CRC. (D4-2019-10-17)

TRANSFERT COMPETENCE IRVE (véhicules électriques)

Le conseil municipal approuve ce transfert de compétence au SIEL. (D5-2019-10-17)

CONVENTION POUR LA GESTION DE LA ZA

Suite au transfert obligatoire de la compétence des zones artisanales à la CCFE, l'ensemble du conseil municipal valide la convention concernant l'entretien de la ZA. (D6-2019-10-17)

RENOUVELLEMENT CONTRAT CEJ (contrat enfance jeunesse)

Le conseil municipal valide le renouvellement du contrat enfance jeunesse pour la période 2019-2022 (D7-2019-10-17)

SECURISATION RESERVOIR EAU POTABLE

Il y a lieu de faire des travaux de sécurisation pour le réservoir d'eau potable. Après délibération, la SAUR aura la charge de ces travaux pour un montant global de 2044.80 € TTC dont la pose d'une trappe sécurisée. (D8-2019-10-17)

AMENAGEMENT D'UN POINT DE REGROUPEMENT

La commission ordures ménagères de la CCFE envisage la mise en place fin 2020 d'une vingtaine de points de regroupement d'ordures ménagères sur le territoire de la CCFE. Madame le Maire propose que Chambéon candidate pour ce projet. Le conseil municipal donne un avis favorable pour ce projet qui se réaliserait avec la participation financière de la commune pour la préparation de l'emplacement. La CCFE aurait à sa charge l'achat, la mise en place puis l'entretien des containers enterrés ou semi enterrés. L'étude se fera sur la place des anciens combattants.

RAPPORT D'ACTIVITES DE LA CCFE DE 2018

Madame le Maire présente succinctement le rapport d'activités de la CCFE, elle rappelle qu'il est en ligne sur le site de la communauté de Communes de Forez-Est.

DIVERS

Madame le Maire présente le rapport d'activités 2018 du SIEL (Syndicat intercommunal des énergies de la Loire).

Elle fait lecture du compte-rendu de l'assemblée générale du Sou des Ecoles.

Elle présente une demande d'une habitante de la commune et pratiquante à Montrond pour réaliser des séances de sophrologie. Le conseil municipal propose de répondre favorablement à cette nouvelle activité sur Chambéon, elle pourrait se réaliser Salle Arc En Ciel. Une convention sera signée.

DOSSIERS EN COURS

La société CIA a remplacé les fenêtres du premier étage de la mairie et mise en place des volets roulants à commande solaire.

L'entreprise JLR est en train d'installer la nouvelle banque d'accueil à la salle des fêtes et le plombier remplacera prochainement le lavabo et les 2 WC turcs.

L'entreprise Barou interviendra à partir du 12 novembre dans l'impasse de la mairie pour séparer les eaux pluviales des eaux usées.

Le dossier PLU est actuellement entre les mains des personnes publiques associées avant que l'enquête publique soit réalisée.

Aucune autre question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30. 8 délibérations prises lors de ce conseil municipal.

Le prochain conseil municipal est prévu le jeudi 5 décembre à 20h30.

Michelle Delorme,
Maire de Chambéon.


